

Alteckendorf, le 15 mai 2014

**Groupement de gestion cynégétique
du Pays de Hanau**

M. Bernard SCHNITZLER
10, Rue de Minversheim
67270 ALTECKENDORF
mail: bernard.schnitzler@numericable.fr

PJ : FDC67 - sondage locataires
article « La chasse en Alsace »
Article DNA »lapin, lièvre et asperges »

Madame, Monsieur le Maire,

A l'issue des récentes élections municipales 2014, j'ai l'honneur de vous féliciter pour votre élection ou réélection comme premier magistrat de votre commune.

En tant que Président du Groupement de Gestion Cynégétique du Pays de Hanau, je souhaite saisir cette opportunité afin de vous apporter quelques informations sur cette structure cynégétique et les enjeux actuels de la chasse sur les territoires de plaine dont votre commune fait partie.

Dans le Bas-Rhin l'organisation de la chasse est régie par les « Orientations Régionales de Gestion de la Faune et des Habitats » approuvé par Monsieur le Préfet de Région le 7 juillet 2005, ainsi que par le « Schéma Départemental de Gestion Cynégétique » élaboré par la Fédération Départementale des Chasseurs et approuvé par l'arrêté préfectoral du 18 juillet 2012.

Ces deux documents présentent de manière exhaustive le contexte de l'organisation des activités cynégétiques dans notre région, ainsi que les grands enjeux de la gestion de la faune (chassable ou non) et des milieux naturels.

A ce titre, la gestion de la « nature ordinaire », c'est à dire notre environnement quotidien, revêt une importance de plus en plus importante. D'une part, la pression humaine dans notre département très urbanisé (avec plus de 200 habitants au km² en moyenne, plus de 400 dans certains secteurs) se fait de plus en plus forte. Par ailleurs, un nombre croissant d'activités et de loisirs sont amenées à coexister sur des espaces restreints déjà très sollicités. Le récent engouement pour le paint-ball ou le géocaching par exemple occasionnent par endroit une perturbation non négligeable. Sans oublier la suppression de l'obligation de mise en jachère d'une petite partie des surfaces agricoles qui s'est traduit ces dernières années par le labour de la plupart des parcelles enherbées...privant la petite faune de plaine de facto de gîte et de couverts.

Face à de tels enjeux, chaque acteur a un rôle à jouer : ainsi le GGC du « Pays de Hanau » agit depuis de nombreuses années pour la préservation du biotope des lots de chasse de plaine et l'information des chasseurs adhérents, en partenariat avec la fédération des chasseurs du Bas-Rhin.

Le droit local confère à la chasse en Alsace et en Moselle un statut original : en effet il est de la responsabilité des communes de louer le droit de chasse pour le compte des propriétaires fonciers non réservataires.

Au plus tard en février 2015, les baux chasse arrivent à terme et il vous appartient de gérer une nouvelle location du droit de chasse de votre ban communal pour les neuf prochaines années.

Une telle démarche est à anticiper en révisant les surfaces des lots (pour tenir compte de l'évolution du développement urbain par exemple) ou en adaptant les limites des lots si votre territoire a été impacté par exemple par une infrastructure de transport.

Le président de la fédération des chasseurs vient de vous adresser les résultats de l'exploitation d'un questionnaire adressé aux locataires d'un territoire de chasse dans le Bas -Rhin. Ces réponses reflètent assez bien l'état d'esprit actuel des chasseurs confrontés à une dégradation sans précédent des territoires de chasse de plaine, une explosion des dégâts de sangliers (mais également sur des cultures fruitières et maraîchères) que seuls les chasseurs sont appelés à indemniser et à une situation économique qui rend difficile un engagement financier sur 9 années, qui peut s'avérer lourd de conséquences. Des exemples concrets récents sur notre groupement l'ont malheureusement démontré si besoin en était...

En conséquent, je tiens à attirer votre attention sur l'intérêt d'engager dès cet été une négociation avec les locataires en place susceptibles d'être intéressés par une reconduction du bail au gré à gré, et d'être attentif à l'éventuelle demande de réduction du bail qu'ils pourraient éventuellement formuler, au regard des éléments exposés précédemment.

Je reste bien entendu à votre disposition pour évoquer tout sujet lié à l'exercice de la chasse, et de la gestion de la « nature ordinaire » en général.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations en St Hubert.

Le Président,

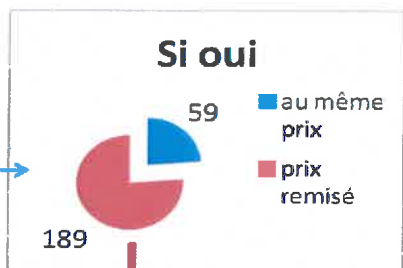
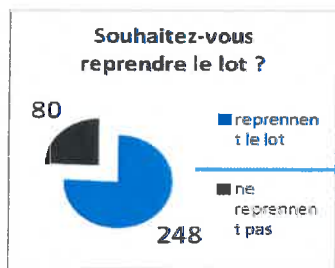


Bernard Schnitzler

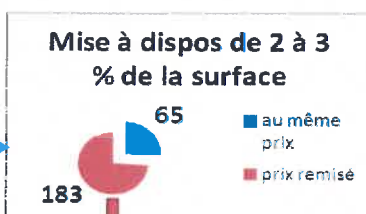
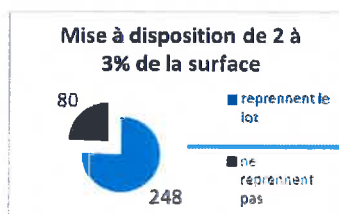
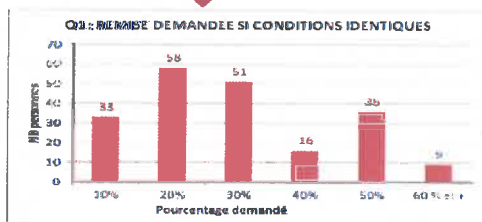
Copies :

- Monsieur le Président de l'association des Maires du Bas-Rhin
- Monsieur le Président de la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin
- Messieurs les locataires de baux de chasse du GCC 16

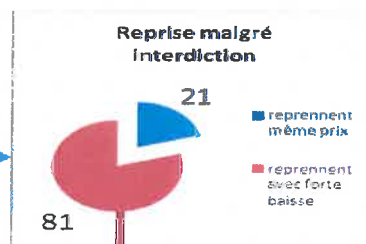
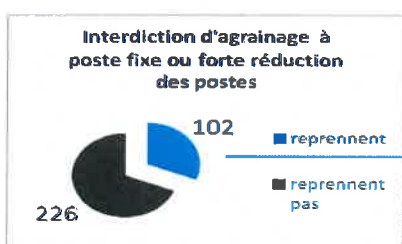
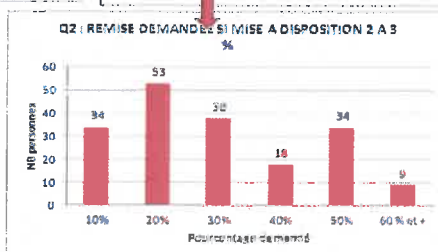
Annexe 1 – FDC67_sondage locataires 2014 (extraits)



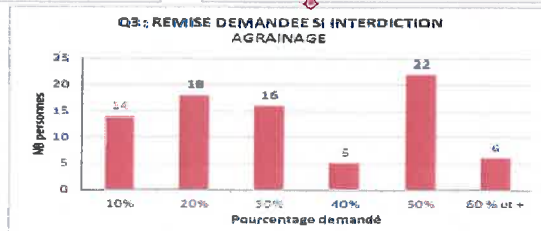
Question n°1
Souhaitez-vous reprendre votre lot dans les mêmes conditions?

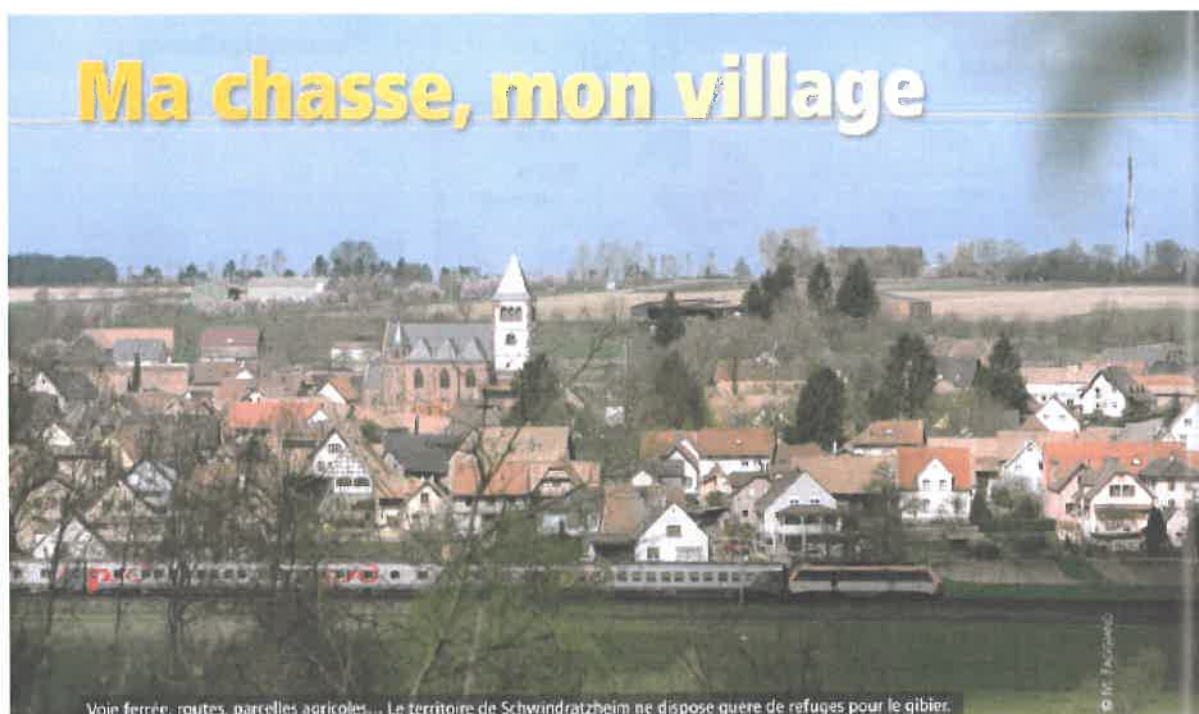


Question n° 2
Souhaitez-vous reprendre votre lot si la commune met 2 à 3% de la surface à disposition de la faune?



Question n°3
Souhaitez-vous reprendre votre lot en cas d'interdiction d'agrainage à postes fixes ?





Voie ferrée, routes, parcelles agricoles... Le territoire de Schwindratzheim ne dispose guère de refuges pour le gibier.

SCHWINDRATZHEIM

Un territoire de plaine morcelé par le progrès

Nichée à flanc de colline en bordure de la verdoyante vallée de la Zorn, Schwindratzheim est une commune rurale. Les bonnes terres de loess, situées au nord du village, ont favorisé le développement de l'agriculture. Mais, céréales et houblon y sont cultivés. Le ban communal d'une superficie de 910 ha comporte deux lots de chasse. Visite.

SITUÉ À 160 m d'altitude, le village de Schwindratzheim (1591 habitants) est un site peuplé depuis fort longtemps grâce à la Zorn. Cette rivière, qui s'écoule tranquillement, constitue une ressource naturelle précieuse auprès de laquelle les hommes sont venus s'établir bien avant l'ère chrétienne. Elle prend sa source en Moselle et se jette dans la Moder. En l'an 737, le nom du village apparaît pour la première fois sous la forme latinisée de « *Swindratzovilla* », dans un document de l'abbaye de Wissembourg.

À proximité du village s'élève la colline du Gipsberg qui tire son nom du gypse exploité dès le début du XVIII^e siècle. Ce domaine minier s'étendait sur les communes de Schwindratzheim et de Waltenheim. En 1815, l'exploitation devient intensive dans les carrières à ciel ouvert, puis, partir de 1870, elle continue dans les carrières souterraines. Des trois carrières, celle dénommée Brill fut exploitée jusqu'en 1968. Durant la Seconde Guerre mondiale, les Allemands font annexer pour y faire construire une usine souterraine

par les détenus du camp de Natzweiler. Au cours du XX^e siècle, le développement des moyens de transports et de la productivité a transformé la physionomie du village. Cette évolution a impacté l'activité cynégétique.

PAS DE SANGLIERS, PAS DE DÉGÂTS

Que ce soit sur le lot 1 ou le lot 2 de la chasse communale, on trouve du petit et du grand gibier, mais pas en grand nombre. Les deux lots, situés à l'opposé l'un de l'autre,

CHASSEUR ET PIÈGEUR

Yves Schneider, ancien percepteur, a exercé à Hochfelden durant 30 ans. Aujourd'hui retraité, il réside à Schwindratzheim, chasse sur le lot 2, ainsi qu'à Lœxhausen et dans les Pyrénées Orientales à Pratz-Balaguer. Depuis 30 ans, à la mi-septembre, il va chasser l'isard en montagne. Il est également piègeur.



présentent toutefois des similitudes : situés en plaine avec une petite partie boisée, ils sont morcelés. La pratique la plus courante est l'affût et, hier comme aujourd'hui, les dégâts des sangliers sont insistants. Les locataires versent au Fonds départemental

UN CERTAIN CACHET ARCHITECTURAL



Schwindratzheim bénéficie d'édifices remarquables et d'une ancienne voie romaine. Une vingtaine de bâtiments ont été retenus pour figurer à l'inventaire du patrimoine, réalisé par la Région, dont l'église, le moulin à farine et treize demeures typiques. Ces constructions ont été, pour la plupart, édifiées entre le xvii^e et le xix^e siècle.

d'indemnisation des sangliers un certain montant au titre de la solidarité et souhaiteraient ne pas payer plus...

Le lot 1 est géré conjointement par Bernard Schnitzler et son frère Armand. Sa superficie est de 343 ha dont 21 ha boisés avec des feuillus (acacias et chênes) et une petite sapinière plantée par Bernard Schnitzler sur ses terres. Originaire de Schwindratzheim, il a repris, il y a 17 ans, le territoire sur lequel chassaient déjà son père et auparavant son grand-père. « C'est une chasse de labour », précise le locataire qui évoque le palmarès des deux années écoulées. « Durant la saison 2012-2013, nous avons réalisé 260 affûts sur des miradors souvent déplacés. J'ai été 106 fois de sortie pour des affûts. Armand 162 fois, les autres ont été effectués par des invités. Le résultat ? Trois sangliers tirés par mon frère Armand », détaille-t-il.

« Mon ami Jean a tiré les seuls et uniques sangliers de cette saison. »

Et d'ajouter : « En 2013-2014, nous avons réalisé affûts et battues, toutes sorties confondues, nous avons tiré douze pièces consommables : six chevreuils, trois lièvres et trois sangliers juste avant la fermeture, le 23 janvier. » Le nemrod raconte cette mémorable journée du mois de janvier en détail. « Je sors le matin faire un tour à la chasse avec mon chien. J'observe des traces de sanglier toutes fraîches, je rentre, appelle quelques copains - trois chasseurs et un traqueur -, et l'après-midi, nous allons sur place explorer un petit bouqueton. Mon ami Jean a tiré les seuls et uniques sangliers de cette saison. » Et d'ajouter : « Dans les années 1970, on organisait trois battues par an et on dépassait les 100 lièvres. À cette époque, on tirait aussi de la plume. En une journée, il y a 40 ans, nous avons eu un tableau de 68 coqs faisans et de 21 perdreaux. Je chassais alors beaucoup le petit gibier avec mes braques allemands », se souvient-il avec nostalgie.

DES BAUX TROP LONGS ?

Piégeur, Bernard Schnitzler a pris cette saison 15 rapondius, 14 renards et 40 volatiles (corbeaux et corneilles). « Il y a une dizaine d'années, il y avait 300 à 400 nids de corbeaux. En une année, j'ai capturé



MOULIN FISCHBACH

Le moulin Fischbach servait autrefois à produire principalement de la farine, mais aussi de l'huile. Il pouvait aussi être utilisé pour broyer le chanvre. Encore en activité, les turbines fournissent l'énergie nécessaire pour se chauffer.

222 volatiles et en trois ans la population a été bien régulée sur le secteur. Le résultat est que la commune a confié cette terre à un agriculteur qui a tout retrouvé », explique-t-il. Il constate aussi, avec regret, une

sensible baisse de gibier d'année en année : « Le biotope est modifié. Les huit dernières années, les grandes parcelles agricoles de 30 à 50 ha se sont développées. Il y a peu de friches qui seraient profitables au gibier ». Comment voit-il l'avenir ? « Très négativement. La chasse de plaine est morte. Nous faisons office de gardes-champêtres bénévoles ».

par | page 26 ►►

PRÉSIDENT ET FORMATEUR

Bernard Schnitzler est locataire du lot n° 1, président du GGC du Pays de Hanau et administrateur à la Fédération départementale des chasseurs du Bas-Rhin. Actuellement, il forme son jeune chien Iron, un croisé Petit Münsterlander et Beauceron, pour la chasse



Ma chasse, mon village

DU GIBIER À LA CARTE



Eric Gredler-Krommer

Eric Gredler-Krommer est partenaire du lot 2 depuis huit ans. Ce restaurateur trouve grand plaisir à cuisiner le gibier de septembre à mars. La carte de son restaurant Au Tilheul à Melsheim propose médaillons de biche au foie gras, sauté de chevreuil à l'ancienne, marcassin aux airelles ou chevreuil aux mirabelles. Enwan, son fils de sept ans, suit ses traces à la chasse. « Il est toujours avec moi, il connaît bien la forêt et le gibier », explique son père.

► À moins d'un an du renouvellement des baux de chasse, Bernard Schmitzler souhaite que leur durée, actuellement de neuf ans, soit raccourcie. Il a envoyé un courrier en ce sens au ministère de l'Agriculture. « C'est à l'étude », a été la réponse formulée.

La longue durée des baux est aussi un souci pour Yves Schneider. Président de l'association de chasse Schwindratzheim-Zorn, il gère le lot 2 avec quatre partenaires: son fils Christophe, Jean-Luc Clausius, Eric Gredler-Krommer et Roland Ponce, un Marseillais

CHINEUR

Partenaire du lot 2 depuis 18 ans, Jean-Luc Clausius habite à Zoebersdorf. Il amène toujours sa chienne labrador, âgée de huit ans, à la chasse. Son autre hobby: les brocantes!



Jean-Luc Clausius

qui vient chasser en Alsace suite à un concours de circonstances.

Yves Schneider explique: « J'avais publié une annonce pour être invité dans une chasse aux canards et, en retour, j'invitais pour une chasse aux lièvres. C'est ainsi qu'un Marseillais m'a répondu et que j'ai tiré des lièvres dans cette région », explique-t-il. Le partenaire d'origine est aujourd'hui décédé. Et Roland Ponce a pris la relève. Il monte à Schwindratzheim, une à deux fois par an, pour la chasse devant soi, mais ne veut pas de battue.

RAREFACTION DU PETIT GIBIER

Depuis 27 ans, Yves Schneider chasse sur ce territoire de 440 ha comprenant une partie boisée située sur la colline du Gipsberg d'où il a une vue magnifique sur les alentours. « Ce territoire est malheureusement coupé par l'autoroute A4, la départementale qui relie Hochfelden à Mommelheim, la voie ferrée, la Zorn et le canal de la Marne au Rhin », détaille-t-il.

À l'unisson du locataire du lot 1, Yves Schneider constate une importante baisse du petit gibier: « Il y a 27 ans, on tirait une cinquantaine de lièvres par battue. Les

MARQUE DU PASSÉ

Le banc-reposoir Napoléon, daté de 1854, permettait aux paysannes qui portaient de lourdes charges de faire une halte. Elles posaient sur le litteau leur chargement et s'assyaient en dessous.



© M. FROST

DIFFÉRENTS CULTES



© M. FROST

Les vitraux de l'église protestante présentent deux portraits de réformateurs. Le lieu a servi simultanément pour la célébration des cultes luthériens et catholiques.

dernier, nous en avons prélevé... deux.» Le canard, aussi, se fait rare: « On a tiré une vingtaine de canards. Avant, il nous arrivait d'en tuer une cinquantaine par an. Mais avec le réchauffement climatique, les canards de l'Est ne viennent plus». Quant aux faisans: « Il n'y en a pratiquement plus». Concernant le grand gibier, le palmarès de la saison passée a été de quatre sangliers et de six chevreuils. « Ce dernier est révélateur, mais le sanglier est de passage », commente le nemrod. Il chasse, ainsi que ses partenaires, exclusivement à l'affût. « La dernière battue remonte à cinq ou six ans », conclut-il. ■

CATHIE GNETING



Christophe Schneider est le partenaire habituel de son père, en Alsace comme dans les Pyrénées.

NATURE Agriculteurs et chasseurs au bord de la crise de nerfs

Le lapin, le lièvre et les asperges

La saison des asperges ne dépend pas uniquement des caprices de la météo. Dans la région de Brumath ou de Hoerdt, les producteurs doivent aussi affronter les assauts de nombreux lapins. Avec d'importantes répercussions financières pour les agriculteurs locaux qui en appellent aux chasseurs.



Il suffit d'un lapin de Garenne ou d'un lièvre pour compromettre le développement d'une aspergère. PHOTO: J. HUBER

« Il faudrait vraiment que ce soit une bonne année », Veronique Stiemme, directrice des Jardins du Bois, structure qui regroupe les producteurs d'asperge de la région de Hoerdt, n'est pas alarmiste, mais « inquiète ».

L'asperge, spécificité du coin, car « plus fine et meilleure en bouche qu'ailleurs », a connu une saison « catastrophique l'an passé ». Et cette année, la production ne sera « pas énorme non plus ».

Difficile de chiffrer, pour l'instant, la

quantité de botes écoulées, alors que la saison, qui dure deux mois, a commencé il y a quinze jours seulement. Plus tôt que d'habitude, après un hiver doux. Mais Veronique Stiemmeur en est certaine, « la demande est supérieure à l'offre » et l'offre est « robusse, car elle nécessite énormément de main d'œuvre ».

Si l'asperge fait autant parler d'elle chez les producteurs, c'est qu'elle représente un « gros investissement », entre 5000 et 10 000 euros la plantation. Et qu'il suffit d'un lapin de Garenne, ou d'un

lièvre, pour que cet engagement financier se retrouve réduit à néant dès les premières pousses, décisives pour des aspergères, dont la durée de vie moyenne s'élève à six ans. Même s'il est localisé, le phénomène, peu connu, a des « conséquences terribles » chez une dizaine de producteurs d'asperges parmi les 150 du Bas-Rhin, avise un agent de l'office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS). Dans la région de Hoerdt, un agriculteur compte dans l'anonymat être à bout « en voyant ses asres systématiquement « ravagés ».

mais aussi pour les chasseurs. Cette année, à Hoerdt, le chasseur qui a loué un lot comprenant le champ d'asperges dévasté doit s'acquitter de 57 000 euros, pour ne pas avoir réglé correctement sa faune.

Car la loi est particulière pour le gîteur rouge. Alors que le fonds d'indemnisation des dégâts de sangliers prend en charge les dégâts de sangliers, pour les lapins et autres lièvres, il incombe aux chasseurs d'indemniser les parcelles perdues. Cette réglementation donne lieu à des procédures judiciaires souvent très longues, si bien que d'année en année, « les montants s'accroissent ».

Pour Gérard Lang, directeur de la fédération départementale des chasseurs du Bas-Rhin, « il n'est pas normal que seuls les chasseurs aient à payer ces sommes ». « On n'est pas Cicéus », lâche-t-il.

Un avis que partagent les chasseurs visés par ces actions. De façon anonyme, l'un d'eux se dit « acculé », avec plusieurs dizaines de milliers d'euros de dégâts à payer cette année. Et ce n'est pas la première fois – un bail de chasse s'éteint sur neuf ans. Sans possibilité de le rompre avant, en cas de « problèmes récurrents ». « Le minimum est de couvrir son champ », dit-il, « le chasseur qui évapore de l'argent facile », se plaint de « saisons de chasse trop courtes » (monte encadré) et regrette « un sport qui revient cher, avec en plus, les 600 euros de répitus annuels ».

Sans « solution miracle », Pascal Penney-Dondant, directeur du fonds d'indemnisation des dégâts de sangliers du Bas-Rhin invoque, lui, un « partage des responsabilités », à laquelle chasseurs, agriculteurs et communes participeraient. « Il y a urgence, sinon certains vont rattraper le feu », à l'époque du « tout rentable », selon les associations de défense de la nature, qui font « disparaître les lièvres et tend les lapins encore présents malades ». Il s'avère difficile de trouver le juste milieu entre les intérêts des agriculteurs et des chasseurs, entre cultures et nature.

Mercru) dernier, lors d'une réunion, les chasseurs ont demandé des clauses de sorte de bail au préfet du Bas-Rhin, pour, au moins, éviter les « problèmes financiers récurrents ». Des changements dans le cahier de charge des chasseurs pourraient apparaître avant l'été. La semaine prochaine, ce sera au tour de l'agriculteur et du chasseur de Hoerdt d'aller devant la justice pour trouver une issue à leur litige financier. Mais pour le technicien Nicolas Braconnier, le problème global ne sera pas résolu pour autant : « A long terme, toute la communauté devra s'investir dans cette problématique autant environnementalement qu'économique et socia-

LARA CHARMEIL



L'asperge représente un « gros investissement », entre 5000 et 10 000 euros la plantation. PHOTO: DNA

DES TERRIERS DANS LA CAPITALE

Si Hoerdt est souvent appelée « la capitale des asperges », elle est aussi belle des lapins. Tobai pour la plantation d'asperges, le sol sablonneux du coin l'est aussi pour creuser des terriers. Au grand dam des agriculteurs, qui retrouvent régulièrement des jeunes pousses entièrement broutées. « C'est une plante chétive qui a besoin de trois ans pour produire », raconte l'un d'eux, « et elle est broutée plusieurs fois, le plan meurt ».

Pour protéger du mieux les surfaces, le producteur peut mettre en place une clôture. Il n'en a cependant pas l'obligation. Électrique ou à grillage à revers, il en existe de toutes sortes – toutes conçues pour résister aux différents

espèces, qu'elles sautent ou qu'elles creusent. « Parfois, elles sont même accompagnées de répulsifs à base d'ultrasons, mais elle n'est jamais infamantissable », précise Philippe Sigrist, technicien et conseiller « spécialisé asperges » à la chambre régionale d'agriculture. Contre les invasions, le producteur Jean-Jacques Nonnenmacher lui, préfère un répulsif naturel : de la graisse de canard sur du papier journal. Mais à Hochfelden, il se dit « moins dérangé par les lapins ou les lièvres » qu'à Hoerdt. Ou, selon certains agriculteurs et membres des associations de défense de la nature, les lapins sont parfois « parot », posés sur les routes des champs ».

Des répercussions financières souvent dramatiques

Pourtant en voie de disparition, « victime de pratiques agricoles tout d'être écologiques », à l'instar du grand hamster », ce petit gibier, ou gîteur rouge, dans le jargon des chasseurs, « continue de se concentrer par myriades, dans quelques zones spécifiques, comme près de Brumath », explique Julie Roux, chargée de mission au Groupe d'études et de protection des mammifères d'Alsace (GEMPA).

Avec des répercussions financières souvent dramatiques, pour les producteurs,

Spécificités du droit local

Chaque bail de chasse porte sur un lot minimum de 200 hectares. C'est le maire d'une commune qui est chargé de mettre ses baux en adjudication. À Hoerdt, par exemple, chasseurs et agriculteurs doivent attendre février 2015 pour la prochaine échéance, chaque bail étant conclu pour neuf ans, quels que soient les problèmes rencontrés. En cas de dégat, l'agriculteur saisit le maire, qui sollicite une estimation par un expert nommé à chaque

début de bail. Ce droit de la chasse est local, spécifique à l'Alsace et à la Moselle, et découle de l'histoire. De nombreux chasseurs aimeraient le voir évoluer. Dans le reste de la France, les propriétaires disposent de leur propre droit à la chasse. Les saisons de chasse sont strictement réglementées et dépendent des animaux tirés. Pour le lièvre, elle s'étend du 15 octobre au 15 décembre. Pour le lapin, elle ouvre le 15 avril et ferme le 28 février.

